N° 134. Lundi 6 et Mardi 7 Juin 1842. 13me Année.

# Journal de La Haye.

LA HAYE, *le 6 juin.*

Le *Staats-Courant* publie aujourd'hui l'arrêté royal suivant :

Nous GUILLAUME II, *par la grâce de Dieu*, ROI DES PAYS-BAS, PRINCE D'ORANGE NASSAU, GRAND-DUC DE LUXEMBOURG, etc., *etc., etc., etc.*

Sur les rapports de notre ministre des colonies du 13 mai, lettre A n° 25 et du 25 du même mois lettre A n° 30;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Pour favoriser le transport des produits et des marchandises de *Samarang* à *Kedae* et, *vice versa*, des pays dits des princes à *Java*, il sera construit un chemin de fer dont le service se fera au moyen de wagons de fer, tirés par des buffles, des bœufs ou des chevaux.

2. L'etablissement de ce chemin de fer pourra avoir lieu par voie d'entreprise sous la protection du gouvernement qui réglera ultérieurement les subsides à accorder à cet effet. Les entrepreneurs jouiront pendant 25 ans du privilège exclusif de faire les transports pour le compte du gouvernement, moyennant des prix tarifés et garantis de toute concurrence d'une semblable nature.

3. Seront considérés comme subsides du gouvernement à accorder aux entrepreneurs :

a. Le moyen de transporter à Java, à bas frets, tout ce qui sera nécessaire pour l'entreprise ;

b. L'entrée libre de droits à Java, de tous ces objets ;

c. La cession gratuite aux entrepreneurs des terrains nécessaires pour l'assiette de la route ;

d. Le concours du gouvernement à procurer des matériaux et des ouvriers aux mêmes prix payés par lui-même ;

e. La protection qu'accordera le gouvernement aux stations et autres propriétés de l'entreprise, par tous les moyens de police possibles ;

f. L'exécution par les ingénieurs du gouvernement de tous les travaux de levées de terrain, afin d'arrêter le tracé le plus avantageux.

4. Notre ministre des colonies nous fera connaître, avant le 1er septembre prochain, toutes les propositions et les offres qui auront été faites par suite de notre présent arrêté. Il accompagnera ces informations d'un rapport raisonné, afin que nous puissions décider comme il sera trouvé convenir.

Notre ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Haye, le 28 mai 1842.

Le *ministre des colonies:* *Signé*, GUILLAUME.
*Signé*, J. C. BAUD.

S. A. R. le prince d'Orange a quitté, avant hier de bonne heure, cette résidence, pour se rendre dans le Luxembourg.

Nous voyons dans le *Handelsblad* que LL.AA.RR. le prince et la princesse Albert de Prusse, pendant leur court séjour à Amsterdam, ont visité en rade de l'Y le beau navire marchand *de Goede Verwachting*, appartenant à M. T van Schaak et commandé par le capitaine Zeylstra.

Nous lisons dans le *Dagblad van 's Gravenhage* que S. M., en témoignage de sa satisfaction de l'accueil qu'elle a reçu au château d'Almelo, a fait transmettre un superbe bracelet en or enrichi de pierreries, à madame la comtesse van Rechteren d'Almelo. Ce présent était accompagné d'une lettre des plus flatteuses.

— Le nouveau directeur-général de la marine, M. le contre amiral J. C. Ryk, est entré en fonctions, le 2 de ce mois, et a publié un avis portant qu'il donnera audience, au département de la marine, hebdomadairement le vendredi à midi.

— Il s'est glissé une erreur dans notre articulet d'avant-hier sur l'exposition du tableau de M. Eeckhout. Nous avons annoncé que le prix d'entrée était de 50 cents ; c'est 25 cents qu'il faut lire.

— A Delft, la collecte pour les incendiés de Hambourg a produit 1082 fl 56 cents. A Groningue la collecte a donné 2845 fl. ... c. et la commission de secours a recueilli de son côté ... fl. 60 c. ce qui fait un total pour ladite ville de 3966 fl. 59 c. A Leeuwarde, la collecte a été de 2228 fl. 87 1/2 c. et les dons particuliers se sont élevés à 1140 fl. 15 c, ce qui donne un total de 3369 fl. 02 1/2 c.

— Les Etats Provinciaux de la Hollande méridionale, dans leur assemblée extraordinaire d'avant hier, ont nommé membre de la seconde Chambre des Etats Généraux M. S. H. Anemaet, en remplacement de feu M. M. A. Wynaendts.

— Nous lisons dans le *Nymeegsche Courant*, sous la date du 3 juin :

« Ce matin à sept heures, S. M. le roi accompagné de ses aides de camp et de sa suite, est arrivé de Rotterdam, à bord d'un pyroscaphe royal, devant notre pont flottant où S. M. a été complimentée par MM. le bourgmestre et le commandant de la ville. S. M. a continué immédiatement son voyage pour le Luxembourg, en prenant par Clèves, »

## Nouvel Incendie.

On mande de Varsovie, le 24 mai :

« Hier, au soir à 8 heures, un incendie a éclaté dans une tannerie. La foule se rendit en toute hâte sur le théâtre de l'incendie. Le gouverneur lui-même y est allé. Un certain nombre de maisons enflammées avaient inspiré des inquiétudes aux voisins qui quittaient leurs demeures. 16 de ces maisons de bois ont été brûlées; le dommage est considérable. »

On écrit de Hambourg, le 30 mai que l'argent reçu en tout par le comité et les autorités de secours peut s'élever à présent à la somme de deux millions de marcs banco, et qu'il serait possible que cette somme se doublât.

## Nouvelles de l'Inde.

On a reçu par la voie de Marseille, des nouvelles de Bombay, à la date du 2 mai :

Ghuznée avait capitulé à la condition que la garnison recevrait un sauf-conduit pour se rendre à Caboul.

Le général Sale tenait toujours à Jellalabad, et avait obtenu quelques avantages dans une sortie. On croyait qu'Ukbarkhan avait été grièvement blessé.

Le passage dite *Khyber Pass* avait été forcé par le général Pollock. Il s'était emparé des forts qui le commandent, et il allait sans doute marcher au secours de Jellalabad.

A Candahar, le général Nott avait remporté quelques avantages.

En général, les nouvelles semblaient favorables. Si les conditions auxquelles avaient capitulé la garnison de Ghuznée, étaient fidèlement exécutées, cette garnison serait sauvée par la jonction des forces du colonel Pollock et celles du général Sale.

Mais, dit le *Standard* quelle confiance peut on avoir dans des barbares aussi perfides que les chefs afghans ?

Le bruit avait couru que le Shah-Soojah avait été empoisonné.

La nouvelle de la chûte de Ghuznée n'a pas exercé une influence marquée sur les fonds, à la bourse de Londres du 3 juin, ce désastre étant regardé comme amplement compensé par l'occupation de vive force du *Khyber Pass* et la prise des forts adjacens, ce qui donne la possibilité d'aller au secours, s'il est nécessaire, du général Sale.

Ce que l'on vient de lire est extrait des journaux de Londres. Nous recevons d'un autre côté de notre correspondant, les extraits suivans du *Bombay Times*, du 2 mai :

Ghuznée a succombé ; sa garnison a été massacrée ou elle est prisonnière. Dans le 1er cas, un 6e régiment anglais depuis le 5 janvier a été anéanti. Les 8,000 hommes de Candahar et de Kelat J. Ghilrée ne peuvent plus recevoir de vivres ni de secours ; toutes communications étant interceptées ils n'ont plus qu'à se replier sur Gueblah, lorsqu'ils auront les moyens de transport nécessaires. Le général England a été battu en voulant les secourir. Il a jugé nécessaire de se retrancher dans Quellah. D'un autre côté le général Pollock a forcé le passage du Kyber, le défilé le plus formidable de l'Asie-Centrale, presque sans perdre un homme et il a secouru Jellalabad où avec sir Robert Sale il s'est couvert de gloire. Nous avons des nouvelles jusqu'au 6 mars, mais rien d'intéressant de la Chine ; telle est en résumé la substance de toutes nos nouvelles.

*Jellalabad.* — Sir Robert Sale qui avait craint un instant que le général Pollock ne rencontrât des difficultés insurmontables au passage du Khyber, le 5 avril, a fait des prodiges de valeur. Dans une sortie exécutée à la tête de 1400 hommes, il a mis en déroute 6000 Affghans qui depuis long-temps assiégeaient la place. On leur a repris 4 canons qu'ils avaient enlevés aux malheureuses troupes de Caboul et on leur a tué environ 500 hommes. Jellalabad après un siége de six mois a été sauvé. Le général Pollock qui avait concentré à Pashawar 8000 hommes environ, s'est mis en marche le 5 avril pour forcer le défilé de Khyber obstrué à l'entrée par des barricades en pierre et défendu des hauteurs, par de l'artillerie. L'ennemi qui avait 10,000 hommes sur ce point n'a pas pu garder ses positions d'où nos soldats l'ont bravement délogé. La marche de l'armée n'a plus rencontré beaucoup d'obstacles. Les Khyberries, sans doute, avaient dès le 7 appris la victoire de sir Robert Sale devant Jellalabad, c'est ce qui les avait découragés. L'armée de Pollock devait arriver le 15 à Jellalabad. Le passage de ce défilé jusqu'ici regardé comme insurmontable aura un grand retentissement dans l'Asie centrale.

*Caboul.* — Les nouvelles de Caboul, reçues à Jellalabad sont du 8 avril. On disait qu'une nouvelle révolution y avait éclaté : le Shah Soojah, aurait été tué d'un coup de fusil sortant du Balla-Hissar : les ôtages et les prisonniers étaient sains et saufs, tant à Caboul qu'à Fulleeabad. Les chefs paraissaient désireux de traiter de leur élargissement ; mais maintenant que les généraux Pollock et Sale vont de Jellalabad se porter sur Peshawar les négociations rencontrent plus de difficultés. Le Shah-Soojah avait écrit au gouvernement général une longue lettre, se justifiant et cherchant à se laver du reproche qui lui a été fait d'avoir encouragé l'insurrection.

*Ghuznée.* — L'insurrection de Caboul s'est étendue à Ghuznée, le 2 novembre : Le capitaine Woodburn et 150 hommes ont été taillés en pièces à 40 milles. Quelques jours après, le lieutenant Crawford a perdu du monde. On attendait des secours de Candahar, que devait amener le général Nott. 700 hommes à-peu-près, composant la garnison, ne pouvant plus tenir dans la place l'avaient évacuée le 6 mars. Le colonel Palmer, à cette époque, exprimait des craintes pour la sûreté de ces forces, dont on n'a plus entendu parler. On croit que les Ghazees, religieux musulmans fanatiques qui étaient très-nombreux à Ghuznée n'auront pas manqué de profiter de l'occasion pour se ruer sur nos malheureux soldats et les massacrer.

*Candahar.* — Vers le 15 mars, le général Nott avait à Candahar 7,200 hommes. Le 6 mars, le général s'est mis en marche contre les insurgés. Lorsque les Afghans ont vu l'armée anglaise éloignée de la place, 5,000 hommes, et 1,000 chevaux environ, à marche accélérée, se sont dirigés sur Candahar, et le 9 mars, ils ont repris possession de la vieille ville. Mais 2,700 hommes qui avaient été laissés dans la place, lui ont fait une chaude réception ; ils se sont dispersés, laissant 1,000 des leurs tués ou blessés. Les dernières lettres de Guellah portent que les soldats à Candahar ont des vivres pour 6 mois. Mais les munitions sont rares, et l'argent manque complètement. Le général England paraît avoir, quant à présent, perdu toute espérance d'envoyer des troupes à Candahar. La brigade qu'il devait détacher est nécessaire pour la sûreté de Guellah. Les communications sont interrompues ou interceptées, et il serait prudent que des renforts s'engageassent dans un pays tout irrégulier, à une distance de 150 milles.

*Guellah*, le 16 mars. — Le brigadier England est arrivé aujourd'hui de Dador. La grande difficulté qu'il trouve à se mettre en communication avec Candahar c'est l'absence des moyens de transport; les propriétaires de chameaux ne veulent ni en vendre ni en louer. A Candahar, le 4 mars, les forces assiégeantes sous les ordres du prince Sufour Joug se sont grossies, mais elles se tiennent à distance de la ville. Le général Noll qui n'a pas de cavalerie ne peut pas s'aventurer loin de la ville. Il a fait mettre en sûreté le prince Timoor autre fils du Shah Soojah et gouverneur de Candahar, le trouvant suspect. Les insurgés ont pris possession de Ghirrisk sur le Helmond. Le général England ne pourrait (et il a écrit dans ce sens au général Noll) secourir Candahar que si un détachement de troupes de cette place combinait avec ses mouvemens, un mouvement d'attaque contre le défilé de Kujjuck.

*Ghuznée.* — Une des causes de la reddition de Ghuznée a été l'adresse avec laquelle l'ennemi a empêché la citadelle de recevoir l'eau. Le colonel Palmer a cru devoir traiter et l'armistice a été en tous points, même dans ses résultats, semblable à celui de Caboul.

## Nouvelles de la Chine.

Le *Bombay Times* contient des nouvelles de Macao, à la date du 6 mars :

Le plénipotentiaire restait à Hongkong. Les forts le long de la rivière de Canton étaient presqu'entièrement terminés. Une partie avait été démasquée. Le plénipotentiaire a déclaré dans une proclamation que Hongkong et Chusan resteront à l'Angleterre jusqu'à ce que l'empereur ait satisfait à toutes nos demandes. Ils seront considérés comme ports francs, ouverts à la marine de toutes les nations. Les habitans chinois sont invités à rentrer dans leurs foyers et à se mettre sous la protection des Anglais. Amoy restera également en notre pouvoir port franc. On ne pensait pas, du moins, dans un délai rapproché, à des hostilités contre Canton. Les forces de l'expédition jouissaient d'une santé parfaite. M. Challaye, vice-consul de France, et MM. Monge et Jeanneret, ses deux compatriotes, ont été pris sur le rivage et très-maltraités : on a tiré sur eux, et ils ont eu peine à se sauver.

« Nous n'avons pas, dit le *Bombay Times*, beaucoup de compassion, en vérité, pour les Français qui s'exposent si gratuitement à de pareils dangers; car enfin, de tous les souverains, celui dont les représentans ont le moins à faire dans les eaux de Chine, c'est le roi des Français. La présence de consuls et de vaisseaux de guerre dont on fait tant de parade maintenant dans ces mers, n'a rien de bon en elle-même ; elle ne peut pas avoir un but honnête là où il n'y a pas de commerce à conserver ni à encourager et pas de sujets français à protéger ! Les Chinois comptent naturellement sur les secours ou les encouragemens des autres Européens qu'ils voient se poser ainsi vis-à-vis de nous. Voilà pourquoi nous ne regretterions pas la répétition de l'insulte faite au vice-consul français : ce n'est pas, assurément, que nous souhaitions aucun mal à notre ami M. Challaye, mais c'est une bonne leçon pour les misérables politiques de parti qui, en voulant que le pavillon tricolore flotte aussi dans les eaux de la Chine, et que le roi des Français soit représenté à Macao, s'exposent à des insultes, sans y avoir le moindre intérêt et pourquoi ? dans l'unique but de satisfaire l'impertinence nationale ! »

— Voici, d'un autre côté, l'extrait d'une lettre datée de Macao, du 14 mars :

« Nous apprenons que les quatre principaux marchands hong viennent ici pour avoir une entrevue avec sir Henry Pottinger. Les Mandarins paraissent désirer vivement l'intervention d'une puissance neutre, et ils se sont ridiculement imaginé qu'ils pourraient obtenir une suspension d'armes, tandis que la question serait soumise à la France. Voici, selon nous, le véritable état des choses ; comme le mousson nord est sur le point de cesser, les mandarins noueraient volontiers une espèce de négociation qui aurait pour objet de retarder le renouvellement des hostilités dans le nord. Les marchands hong ne se sont chargés de cette mission qu'avec la plus grande répugnance ; car ils savent fort bien qu'on ne les recevra pas, et que leur proposition sera accueillie avec dérision. Il est malheureux à notre avis que sir Henry soit à Macao, parce que la nécessité imposée aux autorités locales d'admettre publiquement et de reconnaître notre présence à Hongkong eut produit un fort bon effet. »

— On nous invite d'insérer ce qui suit :

Des contrefacteurs ayant eu l'impudence d'imiter les étiquettes et la façon de nos paquets de bougies de l'Etoile, lesquelles se trouvent ainsi confondues avec d'autres bougies d'imitation qui sont loin d'avoir atteint la même perfection, nous venons de faire changer nos étiquettes, ce que réclamait d'ailleurs la mention de la médaille d'argent récemment obtenue à l'exposition

des produits de l'industrie nationale. C'est la 6me médaille (dont 2 en or de 1re classe), que la bougie de l'Etoile a obtenue à Paris et à Bruxelles.

Notre nouvelle étiquette est déposée au greffe du tribunal de 1re instance à Bois-le-Duc, nous prévenons par les publications voulues par les lois les contrefacteurs qui se permettraient de l'imiter encore, que nous les poursuivrons en dommages devant les tribunaux avec toute la rigueur que mérite un procédé illicite et très-préjudiciable à nos intérêts.

Nous confirmons ici notre engagement déjà contracté par voie des journaux il y a long-temps, de payer 472 fl. 50 c. (mille francs) à tous ceux qui pourraient prouver par la déclaration publique d'un professeur de chimie attaché à un collége ou à une université, que notre bougie contient quelque substance nuisible à la santé, soit par la combustion, soit prise intérieurement, comme cela peut arriver à des enfans.

Nos cierges moulés et composés de manière à satisfaire au rit de l'Eglise catholique, d'après l'instruction qu'un vénérable évêque a bien voulu nous donner, se recommandent par leur beauté, leur longue durée, leur extrême propreté dans la combustion, la hauteur de leur degré de fusibilité (58°) et, enfin, par leur prix avantageux.

QUANTERE GOUDEMAN ET FILS, *à Breda*.

## Extérieur.

### TURQUIE.

On lit dans le *Malta-Times*, en date de Constantinople, le 7 mai :

« Ashkar-Pacha, gouverneur de Tripoli, doit être destitué de son commandement à la demande de l'Angleterre; il sera probablement remplacé par Saïb-Pacha, turc de la vieille école. Le pays est tranquille et prospère. On parle toujours de la chute probable d'Omar-Pacha, au retour de Sélim Bey. On ignore si le gouvernement adoptera cette mesure. Les Russes envoient cette année en Circassie 20,000 hommes de renforts; s'ils essaient des *razzias* si fort admirés ailleurs, ils perdront plus d'hommes que nos chers amis, sur leur territoire aujourd'hui et pour toujours français (*henceforth and for ever French.*) »

— On écrit de Constantinople, le 11 mai :

Il paraît que la Porte consentirait à diminuer le chiffre du tribut du Pacha d'Egypte, moyennant la cession, par celui-ci, de 6 ou 7 mauvais vaisseaux de guerre qui pourrissent à Alexandrie.

Il est question de la reprise des hostilités sérieuses entre les Russes et les Circassiens.

### ITALIE.

La *Gazette Universelle* d'Augsbourg publie les nouvelles suivantes, en date de Rome, le 24 mai :

« Il a été tenu hier matin au Vatican d'abord un Consistoire public, puis un Consistoire secret. Dans le premier auquel assistait un nombreux auditoire, le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, a reçu des mains du Saint Père le chapeau de cardinal, après avoir auparavant prêté dans la chapelle, le serment prescrit. Le roi de Bavière assistait à cette cérémonie dans une loge particulière. Après que les cardinaux réunis eurent chanté dans la chapelle du château du Vatican un *Te Deum* et le *Super Electum*, on ouvrit le Consistoire secret auquel ne peuvent prendre part que les membres du sacré collége. Par la cérémonie de la fermeture et de l'ouverture de la bouche, le nouveau cardinal obtint pour la première fois siége et voix dans cette haute assemblée. Le Pape a publié la nomination de 14 évêques, savoir : 1° Pour l'église métropolitaine de Cagliari, Mgr. Marongiu Nurra; 2° pour l'église métropolitaine de Bamberg, Mgr. d'Urban; 3° l'ex-évêque de Spire, Mgr. de Geissel, archevêque d'Ikonium *in part.*; 4° évêque de Vesprim, Mgr. Zichy, jusqu'ici évêque de Rosenau; 5° Mgr. Ghilardi, évêque de Mondovi; 6° évêque de Paderborn, Mgr. Dammers; 7° évêque d'Angers, Mgr. Angebault; 8° Mgr. Guitton, évêque de Poitiers; 9° évêque de Rhodez, Mgr. Croizier; 10° Mgr. Weis, évêque de Spire; 11° Mgr. Wandt, évêque de Hildesheim; 12° Mgr. Blum, évêque de Limbourg; 13° évêque de Popayan dans la Nouvelle Grenade, Mgr. Cuero-y-Caicedo; et 14° suffragant à Olmutz, Mgr. de Thysebaert, évêque de Tiberias, *in part.*

» Les archevêques de Cagliari, de Bamberg et de Sydney ont reçu le *Sacro pallium*. A la fin du Consistoire, le Pape a donné au cardinal de Bonald, le titre de *Santissima Trinita al Monte Pincio* et l'anneau de cardinal.

» Aujourd'hui vers midi, le Saint Père est parti pour la *Villa Malta*, avec le cortége papal tout entier, pour rendre au roi de Bavière sa visite. Le roi a reçu Sa Sainteté à l'entrée de la *Villa* et s'est entretenu long-temps avec le premier pasteur de l'église.

» La peine de mort a été prononcée hier contre l'assassin de M. de Palin. »

Les nouvelles de Pise, à la date du 19 mai, portent ce qui suit :

« L'instruction relative aux excès d'étudians qui ont eu lieu dernièrement dans notre ville, a conduit à des résultats plus graves qu'on ne pouvait s'y attendre. On a découvert une conjuration dans les formes ayant pour but le renversement de l'ordre légal (une secte renaissante de la *Jeune Italie*) qui décrétait dans ses comités la punition ou l'extermination des professeurs ayant des principes gouvernementaux. Le gouvernement a fait venir des troupes de Livourne et l'on a institué une commission d'enquête qui a commencé par faire arrêter cinq étudians dont trois avaient maltraité le professeur Rosso. De nombreuses patrouilles parcourent jour et nuit les rues de la ville, ce qui n'empêche pas qu'on trouve souvent le matin des affiches révolutionnaires placardées sur les murs et un grand nombre d'étudians ont quitté secrètement la ville. Les habitans paisibles qui exècrent ce complot insensé, et les professeurs bien pensans vivent dans l'inquiétude et l'anxiété, parce que l'irritation des jeunes gens semble porter un caractère extrêmement excentrique et méchant. »

### RUSSIE.

Le *Journal de St.-Pétersbourg* du 26 mai, annonce que par un ordre du jour de S. M. l'empereur du 19 du même mois, le lieutenant-général, aide-de-camp général Pérotsky, commandant du corps détaché d'Orenbourg et gouverneur militaire d'Orenbourg, est admis, sur sa demande, à se démettre de ses fonctions, en conservant le titre d'aide-de-camp général, et obtient un congé à l'étranger jusqu'au rétablissement de sa santé.

— La *Gazette Universelle* d'Augsbourg publie une lettre de St.-Pétersbourg, à la date du 18 mai, portant entre autres, ce qui suit :

« Un million de roubles d'argent a été destiné aux frais de la célébration du jubilé de 25 ans de mariage de LL. MM. II. qui aura lieu au château de plaisance de Péterhof, et qui tombe le même jour que la fête de l'impératrice, le 13 juillet.

» L'oukase impérial du 14 du mois dernier, en vertu duquel les propriétaires russes ont le droit de conclure des contrats avec les paysans domiciliés sur leurs terres, peut être regardé comme le premier pas fait vers l'émancipation future des serfs, et amènera, sans aucun doute, une réforme bienfaisante dans les relations où ils se sont trouvés jusqu'ici vis-à-vis de leurs maîtres. Cet édit impérial crée parmi eux une nouvelle classe, celle des fermiers héréditaires qui ont contracté des engagemens avec leurs seigneurs. En suite d'instructions supérieures, les gouvernemens de province ont intimé l'ordre aux agens de police de la campagne, de veiller à ce que pour les punitions infligées aux paysans, on ne fasse plus usage ni des menottes, ni des ceps. Nous apprenons que les propriétaires nobles des provinces de la Baltique désirent que les dispositions de cet oukase publié pour les gouvernemens russes, leur soient également applicables; il est vrai qu'alors les paysans de ces provinces perdraient la liberté personnelle que l'empereur Alexandre leur avait accordée, et qu'ils redeviendraient *glebæ adscripti*.

» On dit que les seigneurs et les paysans ont déjà fait parvenir leurs demandes à l'empereur, pour le prier d'introduire aussi parmi eux ce nouvel ordre de choses. »

### AUTRICHE.

Une lettre de Vienne, à la date du 28 mai, mande ce qui suit :

« Aujourd'hui le prince de Metternich est allé occuper sa magnifique *villa* du *Renweg*, sa résidence d'été.

» Le président de la Diète germanique et envoyé d'Autriche, comte de Munch Bellinghausen, partira le 1er juin pour se rendre à son poste à Francfort, s/M.

» Un terrible incendie a éclaté, le 29 avril dernier, dans la ville de Voseg en Esclavonie. 176 maisons, plus de 500 granges et malheureusement plusieurs personnes ont été la proie des flammes.

» Le baron Salomon de Rothschild a fait remettre aux magistrats de cette ville, une somme de 1,000 florins C. au profit des incendiés de Steyer. »

### PRUSSE.

La *Gazette d'Etat*, du 2 juin, annonce le départ de Berlin, de S. A. R. la princesse Charles, se rendant à Weimar.

### BAVIÈRE.

On écrit de Munich, le 30 mai :

« Dès que S. M. le roi de Bavière a été informée par les journaux, pendant son séjour à Rome, de l'épouvantable incendie qui a désolé Hambourg, elle a écrit au ministre de l'intérieur Von Abel une lettre ordonnant des collectes dans tout le royaume de Bavière au profit des incendiés. Cette lettre datée du 22 mai 1842 vient d'arriver à Munich.

» Ces jours-ci est décédé ici Aloys Joseph Bussel, écrivain fécond, qui laisse des poésies, des pièces de théâtre et des romans; il n'était âgé que de 63 ans. »

### SUISSE.

Voici ce qu'on mande de Zurich, à la date du 28 mai :

« Dans la nuit d'hier, deux étudians, qui reconduisaient chez lui un de leurs camarades qui avait trop bu, rencontrèrent chemin faisant un garde de nuit, lequel voulut arrêter l'étudiant ivre, ce contre quoi se récrièrent avec convenance ses deux camarades. Néanmoins le garde de nuit saisit l'étudiant et frappa de son bâton un de ceux qui l'accompagnaient, qui ne voulait pas tolérer cet acte de violence et qui, étant frappé, fit également usage de son bâton. Le garde de nuit tire aussitôt son sabre et coupa au jeune homme l'artère de la cuisse, ce qui occasiona une hémorragie subite et la mort au bout de quelques minutes. La ville toute entière est dans la consternation. L'infortuné était un jeune homme donnant les plus belles espérances. Le garde de nuit a encore circulé en toute liberté dans la ville pendant une journée entière. Il paraît que le Sénat de l'Université est décidé à se plaindre sérieusement auprès du gouvernement. »

— On mande des bords de la Reuss :

Bien que la France ait assez observé jusqu'à ce jour une certaine neutralité au sujet de la suppression des couvens d'Argovie, il paraît néanmoins qu'elle est sur le point de prendre, à cet égard, une attitude mieux dessinée. On vient de recevoir une dépêche d'après laquelle la France se rapprocherait de l'Autriche, en faisant en faveur des couvens des démarches conciliatrices.

### ANGLETERRE.

On lit dans le *Standard*, du 1er juin :

« Aujourd'hui S. M. a tenu son dernier lever, au palais de St.-James. Il est presqu'inutile de dire que la foule y a été aussi nombreuse que brillante. En suite du dernier attentat contre la vie de S. M., comme on devait s'y attendre naturellement, les fidèles sujets de notre souveraine chérie, se sont réunis en nombre immense, et jamais monarque de la Grande-Bretagne n'a été témoin d'une démonstration plus cordiale et plus enthousiaste de fidélité et d'attachement. S. M. et le prince Albert, avec leur suite, ont quitté le palais de Buckingham, peu après 2 heures, dans quatre voitures de la cour, escortées d'un piquet de *Horse Guards*. Sur toute la route, la reine et son auguste époux ont été accueillis avec les plus vives acclamations. A leur arrivée au palais de St.-James, la musique des *Horse Guards* a entonné l'air national. La scène était des plus animées, et rien ne pouvait surpasser les témoignages de fidélité exprimés par le grand nombre d'habitans qui s'étaient réunis. Peu après une heure, les voitures des ambassadeurs étrangers, et celles ayant le privilége de l'entrée, sont arrivées successivement. Les équipages et les livrées des grands dignitaires étaient vraiment magnifiques. M. O'Connell était présent, en costume de lord-maire de Dublin. La reine-douairière et les autres membres de la famille royale, sont arrivés en grand gala. S. M. et le prince Albert semblaient jouir d'une santé parfaite. S. M. a salué à plusieurs reprises pour remercier des enthousiastes acclamations dont elle était l'objet. La Chambre des Lords s'est réunie à deux heures, la Chambre des Communes, à deux heures et un quart; peu après elles se sont rendues au palais de St.-James, afin de présenter simultanément l'Adresse de félicitation, adoptée hier par les deux Chambres. »

Voici la réponse qu'a faite S. M. à cette Adresse dont lecture a été faite par le lord chancelier :

« Milords et Messieurs,

» Je reçois avec une satisfaction vivement sentie la loyale et respectueuse Adresse de mes deux Chambres du Parlement. Je remercie le Tout-Puissant, dont la sollicitude m'a sauvée de ce danger, comme d'autres périls. Je me repose humblement sur la providence de Dieu qui peut me préserver de tout danger; ferme dans cette confiance et sincère dans mon désir d'avancer le bonheur de mon peuple, je puise ma consolation et mon courage dans les nouvelles assurances de votre attachement. »

Le 1er juin, une investiture de l'ordre du Bain a eu lieu au palais de St.-James, alors que le comte de Mensdorf, oncle de S. M., a été nommé chevalier grand'croix de cet ancien ordre.

S. M. a conféré le même jour les honneurs de la chevalerie à MM. Hauter et Ross, ses peintres en service ordinaire, ainsi qu'à M. Allan, président de l'Académie Royale d'Ecosse, et à M. Henry Rowley Bishop, à Londres, compositeur distingué.

— Le 3 juin, il a été tenu au palais de Buckingham, un conseil privé, présidé par S. M. Les ministres de cabinet, les grands officiers de la maison de la reine et plusieurs autres conseillers privés y ont assisté. A ce conseil, l'archevêque de Cantorbéry a été chargé de préparer une formule de prière au Dieu tout-puissant, pour lui rendre des actions de grâces d'avoir défendu les jours de S. M. contre les coups d'un assassin.

Le même jour, S. M. a tenu cour au palais de Buckingham. Le baron de Moncorvo, ministre de Portugal a été reçu en audience par la reine, à qui il a présenté des lettres de la part de LL. MM. la reine et le roi de Portugal. M. Fortique, ministre du Vénézuéla, et le commandeur marquis Lisboa, ministre du Brésil, ont aussi été reçus en audience par S. M. M. Ellauri, ministre de la république orientale de l'Uruguay a eu sa première audience de la reine.

— La plus grande activité règne au département militaire de la Compagnie des Indes, à Londres, pour noliser des navires afin de transporter des troupes aux Indes. Le grand navire *General Kyd* partira vers le 15 juin, ayant à bord 450 hommes des [illegible] et 29e régimens.

— Une grande partie des troupes et renforts pour l'expédition de la Chine, ont doublé le Cap, pendant le mois de mars. On cite les bâtimens suivans : le *North Star*, de 28; le *Serpent*, de 16; le *Thalia*, de 42; le *Belleisle*, ayant à bord le général-major lord Saltoun; l'*Apollo*; le *Sapphire*; le *Dido*, de 18; le *Hazard*, de 16 et le *Harlequin*, de 18. Le *Driver* et le *Growler* frégates à vapeur, ont touché le 1er et le 12 avril, à Madère, se rendant en Chine. Le pyroscaphe *Vixen* a quitté le Cap, le 23 avril, se rendant à Maurice et de là en Chine.

— On annonce de Malte que le 20 mai, l'escadre sous les ordres du vice-amiral sir E. Owen, avec le contre-amiral sir Francis Mason composée de la *Queen*, de 110, le *Howe*, le *Vanguard*, *Calcutta*, *Thunderer*, *Cambridge* et *Impregnable*, vaisseaux de ligne et les frégates à vapeur *Devastation* et *Vesuvius* est partie pour croiser. Le 24, l'escadre a été vue faisant l'exercice du canon et toutes les évolutions d'une petite guerre.

— On lit dans le *Times*, sous le titre de : *Fermeture du Bosphore et des Dardanelles* : Une lettre a été reçue par lord Lloyd, de l'Amirauté, contenant une dépêche de Sir Stratford Canning à lord Aberdeen, dont voici la copie :

« Constantinople, le 2 mai 1842.

» Milord,

» La Porte a envoyé aux différentes légations ici, une circulaire qui les informe que des ordres sont donnés aux Dardanelles et au Bosphore, pour empêcher le passage de navires marchands à vapeur, après le coucher du soleil. J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus, une copie de ce document. Ce réglement pourra souvent présenter des inconvéniens à ceux que la chose concerne; et en l'absence de quelque cause urgente pour la mesure, elle pourra être regardée peut-être comme un des nombreux résultats de la politique réactive adoptée par la présente administration ottomane. Quoi qu'il en soit, je ne vois pas, sur quelles bases, je pourrais avec justice, m'opposer à la mesure; surtout que, probablement, je serais le seul opposant, avec moins de raisons d'agir ainsi, que les ministres de France et d'Autriche, par exemple, qui ont à protéger de nombreux paquebots à vapeur, naviguant sous leur pavillon respectif. Mais j'ai demandé qu'une exception eût lieu en faveur de navires arrivant par suite de mauvais temps, et cherchant un refuge à l'entrée des détroits; et j'ai l'assurance du Reis-Effendi que la Porte acquiescera à ma demande.

» J'ai, etc.

*Signé*, STRATFORD CANNING. »

Le *Morning-Post* assure que le courrier spécial arrivé au *Foreign-Office*, porteur de communications importantes, venait de Vienne, annonçant la nouvelle qu'un contrat de mariage avait été signé entre le jeune empereur du Brésil et la fille cadette du roi de Naples. La jeune princesse est dans sa vingtième année, et de plus fort jolie et très-spirituelle. On dit que l'empereur possède des connaissances étendues, une conversation pleine d'attraits et un caractère prévenant. Le jour du mariage ne parait pas encore fixé.

Dans sa séance du 3 juin, la Chambre des Communes s'étant formée en comité de voies et moyens, le chancelier de l'Echiquier s'est levé et a proposé que les droits sur le sucre fussent continués pendant un an. Les argumens par lesquels l'honorable chancelier a soutenu sa proposition, sont, 1° qu'on ne peut se passer du revenu qui provient aujourd'hui de cette source; 2° que, bien que le même montant de revenu pût être [illegible]

[illegible]geant les droits de manière à admettre les sucres étrangers à la consommation, tandis que le prix pour le consommateur serait plus bas, la politique de l'Angleterre s'y oppose, à cause des concessions relatives à la traite et à l'esclavage qu'il faudrait faire aux colonies étrangères, afin d'admettre leurs produits sur les marchés britanniques; et 3° que les marchés britanniques sont en ce moment abondamment fournis, les importations des Indes-Orientales et de Maurice ayant beaucoup augmenté. On ne peut dire que le prix actuel soit excessif.

M. Roebuck et M. Labouchère présentent simultanément un amendement. Le premier demande l'abaissement du droit au niveau perçu sur le sucre étranger au taux de celui perçu sur le sucre colonial. Cette proposition est rejetée par 59 voix contre [illegible]. Le second demande d'abaisser le droit sur le sucre étranger, à 3 guinées le quintal, à 30 Sh., et celui sur le sucre colonial à 24 Sh. le quintal, à 20 Sh. Cette demande donne lieu à une longue discussion. La motion de M. Labouchère est rejetée par [illegible] voix contre 164. Majorité pour le ministère 81.

— Dans la Chambre des Communes, séance du 3 juin, M. Knight a annoncé que son intention était de demander, vendredi, le 11 juin, la production de certains ukases, rendus par la Russie au sujet de la Pologne.

— La Chambre des Lords a admis, dans sa séance du 2 juin, la première lecture du bill relatif à l'*Income tax*. La seconde lecture est fixée au 10 juin.

Dans la même séance, *lord Kinnaird* a proposé la nomination d'une commission spéciale afin de faire une enquête sur les causes de la détresse qui règne actuellement [illegible]. On ne saurait nier qu'il n'y eût grand danger dans la condition actuelle des classes ouvrières dans les districts manufacturiers, que la détresse était au delà de l'action des lois sur les pauvres. La population augmentait, tandis que les moyens de cette population diminuaient rapidement. L'orateur désapprouve fortement la lettre de la reine, par le motif qu'elle s'adresse exclusivement au clergé de l'Eglise établie, excluant ainsi en apparence le clergé de toute dénomination de s'associer à une œuvre de charité. Il censure aussi l'application des deniers publics au soulagement de cette détresse, en attendant les souscriptions, comme si l'on voulait cacher la grandeur effrayante de la misère. Il termine en faisant la motion prémentionnée.

*Le duc de Wellington* prend la défense du gouvernement. En adoptant le mode d'avancer des secours aux districts malheureux du pays, le gouvernement n'a fait que suivre des précédens, et ce mode est même [illegible]. Quel est l'objet de la [illegible] proposée? Celui de rapporter la loi sur les céréales. Depuis son entrée au pouvoir, le ministère s'est occupé de mesures pour rétablir le commerce et pour venir en aide à la détresse. Les secours de l'*Income tax*, levés sur les habitans riches du pays, un grand nombre de taxes seront ôtées des matières premières, des articles de consommation et des fabricats. Des négociations pour favoriser la paix et pour étendre le commerce se poursuivent également. Il s'oppose à la motion, qui n'est faite que pour créer une inutile agitation dans le pays.

Quelques autres orateurs prennent la parole. Lord Kinnaird retire sa motion.

Voici le texte de l'ordre d'écrou délivré par le secrétaire-d'état au département de l'intérieur, pour l'incarcération de John Francis:

« Victoire reine, [illegible]

» *Au gouverneur de la prison de S. M. à Newgate.*

» Je vous charge par le présent, signé et scellé de ma main, de recevoir sous votre surveillance et sous bonne garde, le prisonnier John Francis, accusé de *haute trahison*; le présent vous servira de caution suffisante pour ce service. »

Donné le 31 mai 1842.

*Signé*, JAMES ROBERT GRAHAM,
*premier secrétaire-d'état de S. M. au département de l'intérieur.*

Peu après son entrée en prison, John Francis a été conduit dans une chambre particulière, préparée pour lui; et ayant pris quelques rafraîchissemens, il fut laissé en compagnie de deux gardiens qui devaient passer la nuit auprès de lui, sans le perdre de vue un seul instant. Le prisonnier a dormi profondément, et, suivant le règlement de la maison, on l'éveilla hier au matin à six heures. Vers midi, on lui permit de prendre de l'exercice, pendant une heure et demie environ, dans le préau; il fut ensuite ramené dans sa chambre. Il n'a conversé avec personne jusqu'à une heure assez avancée de la nuit dernière, et il est défendu de lui adresser aucune question.

La conduite du prisonnier devant le conseil privé a été très-taciturne. Des membres du conseil l'ont fréquemment interrogé; mais il a constamment refusé de répondre, et l'on n'a pu lui arracher une seule parole.

Lorsqu'on a fouillé le prisonnier dans la prison de Tothill-fields, rien de suspect n'a été trouvé sur lui.

Le père de John Francis s'est rendu hier au matin au ministère de l'intérieur, à l'effet d'obtenir de sir James Graham, un ordre d'admission à New-Gate, afin d'avoir une entrevue avec son malheureux fils.

Le père de John a dit que son fils n'aura 20 ans qu'au mois de novembre prochain; qu'il a toujours été un garçon fort [illegible], et qu'il lui est impossible de concevoir ce qui a pu le porter à mettre à exécution un crime aussi affreux. Le prisonnier a quitté son père il y a six semaines; mais depuis, il a généralement dîné avec lui le dimanche, sans laisser percer rien d'étrange dans sa conduite ni dans ses entretiens. C'est seulement pendant ces derniers jours que John Francis s'est trouvé sans ouvrage.

## ESPAGNE.

On écrit de Bayonne: « Le ministère espagnol a donné sa démission le 30. Le régent a fait appeler MM. Olozaga, Ferrer et les présidens des deux Chambres, pour aviser à la formation d'un nouveau cabinet, mais rien n'a été décidé. Les Cortès ont suspendu leur session jusqu'à la fin de la crise.

» *P. S.* On dit que MM. Olozaga et Ferrer ont refusé de former un nouveau cabinet. »

On écrit de Madrid, le 27 mai:

« La coalition a obtenu le triomphe qu'elle convoitait et [illegible] elle avait, depuis quelque temps, convoqué le ban et l'arrière ban de ses amis politiques; le vote de censure a été [illegible] malgré l'empressement de certains députés ministériels à se rendre à l'appel du ministère inquiet. On cite un certain nombre de députés appartenant aux deux opinions, arrivés tout récemment de la campagne pour prendre part aux débats et surtout au vote de cette nuit. La coalition était à peu-près sûre du succès. Le projet de censure du gouvernement avait reçu 75 signatures. La phalange des députés catalans, mécontentée par le renvoi de M. Surra y Rull, député de la Catalogne, avait grossi les rangs de l'opposition et, de plus on pouvait compter, à l'heure de la grande épreuve, sur l'adjonction de certains ministériels dégoûtés ou effrayés de servir encore sous des ministres chancelans. Maintenant, que doit faire le ministère publiquement censuré? Il n'a qu'un de ces deux partis à prendre: dissoudre, mais il ne l'oserait: un *pronunciamento* ne manquerait pas d'éclater le lendemain d'une ordonnance de dissolution: du moins on sait que les Sociétés secrètes travaillent sans relâche à assurer ce dangereux résultat. Le ministère préférera se retirer: c'est l'opinion générale. En cas de retraite du ministère Gonzalès, il y a tout lieu de croire que M. Cortina, chef ostensible de la coalition, serait appelé à réorganiser le ministère: il aurait la présidence du conseil et le portefeuille des affaires étrangères, et M. Domenech, député Catalan, occuperait le ministère de l'intérieur. »

Voici le texte de la proposition que la Chambre vient d'adopter à une majorité de 85 voix contre 78 qui l'avaient rejetée:

« Les députés soussignés considérant que le cabinet actuel a déclaré dans son programme du 22 mai dernier, que les gouvernemens ne devaient point sortir du cercle de leurs attributions, mais établir sur des bases solides l'ordre public sans lequel aucun gouvernement ne peut exister et opérer de grandes économies. Considérant que le cabinet actuel avait annoncé qu'il ne ferait aucune convention sans procéder par voie d'adjudication publique. Considérant qu'il a agi hors du cercle légal qu'il avait proclamé comme principe de gouvernement, qu'il a fait des conventions sur les revenus nationaux sans se soumettre à l'article 74 de la Constitution. Considérant que le cabinet actuel n'a pas l'énergie nécessaire pour faire respecter le pouvoir dans toutes les parties de la monarchie: attendu que le cabinet actuel manque de résolution et de fermeté et qu'il n'est point parvenu à inspirer au Congrès la confiance nécessaire pour obtenir une majorité compacte et nombreuse: attendu qu'il n'y a plus rien à espérer de lui à cet égard, prient le Congrès de vouloir bien déclarer que dans l'état actuel des choses le ministère, malgré les bons sentimens dont il est probablement animé, manque du prestige nécessaire pour faire le bien du pays.

*Signé*, » DOMINGO FUENTE, ANDRES, etc. etc. »

Le ministre Gonzalès a combattu la proposition de censure, en ces termes:

« Je reconnais que le gouvernement a déclaré qu'il avait l'intention de gouverner avec les Cortes, mais j'ajouterai qu'il a tenu parole. Jamais la majorité n'a manqué au ministère. On ne peut dire par conséquent que son existence soit incompatible avec celle des Cortes. On prétend que le ministère a fait preuve de faiblesse dans la discussion du projet de loi des 160 millions. C'est une erreur. Le ministre des finances avait proposé deux systèmes. Il a adopté celui des deux qui lui a paru le moins avantageux, uniquement parce que l'idée fondamentale du projet n'en recevait aucune atteinte. Nous avons annoncé que nous ne souffririons aucune immoralité dans l'administration. Nous avons [illegible] parole, quelqu'un peut-il signaler un seul acte d'immoralité, qu'il parle, je répondrai.

En ce qui touche la question de légalité, je dirai qu'il est des circonstances où un gouvernement est forcé de violer les lois pour sauver les lois et la Société elle-même. C'est ainsi que les événemens d'octobre nous ont forcés de mettre en état de siège les provinces basques; mais la Chambre nous a donné un bill d'indemnité. M. Domenech nous refuse l'énergie et la conception politique. On a dit cela plus d'une fois mais cela n'en est pas moins inexact, je prie ceux qui nous attaquent de vouloir bien formuler un système, car jusqu'à ce jour ils ne nous ont pas fait connaître les vues du gouvernement. Malgré les obstacles qu'il a rencontrés dans sa marche, le ministère n'a pas dévié de son système il regrette vivement que les obstacles se soient présentés; car il est convenable que les principes qu'il a adoptés l'auraient mis en état de faire le bonheur du pays. Mais, dit-on, le cabinet n'a point opéré les économies qu'il avait annoncées, je réponds que divers projets de loi ont été présentés dans ce but et que ce n'est point la faute du gouvernement s'ils n'ont point été discutés et votés.

On a dit que le gouvernement ne savait pas faire respecter l'indépendance nationale. Je réponds qu'il n'est pas un cabinet qui se soit montré plus jaloux de l'indépendance du pays. Toutes les réformes annoncées par le gouvernement, il les a opérées. Que deviennent donc les reproches qu'on nous adresse! Le gouvernement a toujours pris l'initiative des moyens nécessaires pour sauver le pays. Lorsque la législation d'un pays est défectueuse, comment serait-il possible que le gouvernement ne fût pas faible dans certains cas donnés? Ainsi, par exemple, quand le gouvernement a donné un ordre à un conseil municipal, il n'a aucun moyen de vaincre la résistance s'il refuse d'agir. D'après ces considérations que [illegible], messieurs, la proposition doit être rejetée. »

— Nous lisons dans le *Liberal Barcelones*, du 25 mai:

« Le mariage de la reine est une question immense qui [illegible] à préoccuper tous les esprits et qui bientôt sera la seule dont la solution occupera les politiques. Ce n'est pas sans motif [illegible] au mariage d'Isabelle II se rattache le bien-être de la Péninsule espagnole, nous dirions même qu'à ce mariage est rattaché l'équilibre européen. On cite déjà des candidats et l'un d'eux, celui qui a trouvé [illegible] le plus de sympathie parmi les libéraux espagnols, c'est le fils aîné de l'Infant don Francisco. Il est fort naturel que ce mariage soit le vœu le plus ardent de LL. AA. l'oncle et la tante de notre reine, mais pour arriver à satisfaire un désir juste et naturel, ils ne sont nullement tenus de déroger à leur dignité de princes et de descendre à des actes qui ternissent l'éclat de leur naissance. Le cœur bienveillant de LL. AA. ne comprend peut-être pas certains plans et il pourrait bien se faire que le zèle affecté de quelques gens de leur entourage méritât une sévère qualification. Si nous soulevions le voile qui couvre les intrigues de Paris et de Burgos, nous trouverions de nombreux témoignages à l'appui de l'indication que nous venons de faire. Nous ne nommons pas [illegible] si les circonstances nous obligent, nous ne cacherions rien, en gardant néanmoins les ménagemens nécessaires et dans le seul but de travailler à la félicité de notre pays.

## FRANCE.

La session des Chambres approche évidemment de sa clôture. La Chambre des Députés était déjà très-avancée, le 3 juin, dans la discussion du budget des dépenses pour 1843 qui termine toujours les travaux de la session. La Chambre des Pairs a adopté, le même jour, à la majorité de 107 voix contre 55, l'établissement d'un système de chemins de fer dans toute la France; l'exécution de cette grande mesure est donc arrêtée. On pense que la Chambre des Pairs aura terminé, le 14 ou le 15 juin, la discussion du budget, qu'on clôturera immédiatement la Chambre des Députés et qu'on procédera, ensuite, aux nouvelles élections pour cette Chambre.

— La Chambre des Députés a adopté le budget des recettes, par 225 voix contre 55.

— Le 31 mai, à la marée, le port du Hâvre a été témoin d'un spectacle curieux. C'était l'entrée de l'escadrille des bâteaux-à-vapeur dont la construction a été commandée par le souverain pontife, en Angleterre, et qui doivent rejoindre la Méditerranée en traversant la France. Ces bâteaux, au nombre de trois (*Archimed*, *Gusaco* et *Papin*), sont entrés ayant à leur poupe le pavillon blanc, sur lequel se détachent les armes de l'Eglise. Ils sont montés par des marins dont l'uniforme se rapproche beaucoup de celui des marins français, et qui portent sur leurs chapeaux l'inscription de *Marina Romana*. Leur apparence annonce une capacité de 30 tonneaux, et des machines de la force d'environ 30 chevaux. Leurs formes sont fines et allongées, et affectent celles des goëlettes des Bermudes; ils sont cependant plus solidement qu'élégamment construits.

L'un d'eux (l'*Archimed*) se distingue des autres par une ornementation plus riche et des détails plus soignés. Il porte au couronnement un écusson doré, et sa guibre est aussi dorée. Sa roue en acajou, placée sur l'arrière, et sa chambre meublée avec luxe, et qui contient un piano, indiquent qu'il est plus particulièrement destiné à un service de plaisance ou de croisière. Les deux autres, au contraire, par leur installation, paraissent être propres au remorquage.

## GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

On lit dans le *Journal de Luxembourg*, à la date du 4 juin:

« Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que S. M. le roi grand-duc est sur le point d'arriver. Depuis ce matin de bonne heure, M. le gouverneur et les membres du conseil de gouvernement sont à Walferdange, où ils attendent S. M. La garde d'honneur à cheval s'est rendue, à neuf heures, sur la route de Trèves, pour former cortège au roi. Une multitude d'habitans se sont transportés dans la même direction pour saluer l'arrivée du monarque.

» Les drapeaux Luxembourgeois flottent sur le sommet des tours.

» Les deux princes français, ducs d'Orléans et de Nemours, arrivent à Sedan le 7 de ce mois et arriveront le 8 à Luxembourg, pour faire leur visite à S. M. le roi grand-duc. »

## BELGIQUE.

On mande de Bruxelles, le 5 juin:

« Dans la journée de lundi 30 mai, le roi a reçu en audience à Laeken le comité de l'industrie belge. Le but principal de cette démarche [illegible] était de lui faire connaître l'organisation et le but du comité, de témoigner au roi combien sont appréciés ses efforts incessans en faveur de l'industrie et du commerce de la Belgique, enfin de l'assurer du concours dévoué de tous les membres du comité toutes les fois qu'il leur serait possible de concourir à préparer le résultat que le roi poursuit, d'aplanir les difficultés d'exécution qui s'y opposent. Dans cet entretien, plusieurs des questions qui préoccupent à juste titre nos industriels ont été parcourues par S. M. et traitées avec la connaissance qu'elle possède de toutes ces matières. Ainsi les négociations avec la France, la possibilité de se rapprocher de l'Allemagne, la nécessité d'étendre les relations avec les contrées transatlantiques, la convenance de chercher en même temps à exporter ses produits et à ouvrir de l'écoulement aux générations qui s'accumulent sur notre sol, l'élévation prochaine du tarif français sur les fils et les toiles, les avantages du marché intérieur, ont fourni au roi l'occasion d'exprimer des opinions aussi justes qu'élevées. Dans la conviction du roi, et sans vouloir se faire aucunement illusion sur les difficultés à vaincre, l'avenir ne se présente pas pour l'industrie et le commerce belges sous un aspect aussi fâcheux qu'il apparaît à quelques personnes. En terminant, le roi a dit qu'en se renfermant dans les bornes d'une sage circonspection le concours du comité pourrait en plus d'une circonstance être utile au gouvernement; que pour ce motif il avait vu son organisation avec plaisir. »

*Projet de loi tendant à modifier la loi communale en ce qui concerne la nomination des bourgmestres.*

Dans la séance du 4 juin, Chambre des Représentans, après avoir encore entendu quelques orateurs, a prononcé la clôture de la discussion sur l'art. 1er et sur tous les amendemens qui s'y rattachent. Un long débat s'est engagé sur la question de priorité; enfin la Chambre est allée en premier lieu aux voix sur la disposition suivante, qui forme le § premier du projet de la section centrale:

« Le roi nomme le bourgmestre soit dans le conseil, soit parmi les électeurs de la commune âgés de 25 ans accomplis. »

Il y avait 90 membres présens; la disposition a été adoptée par 51 voix contre 39.

Est venue alors la seconde disposition portant: « Le bourgmestre ne peut être membre du conseil communal. » [illegible]

Elle a été rejetée par 45 voix contre 45. Cinq membres [illegible]. Ce sont MM. de Lacoste, Coghen, [illegible]

Ce vote emportant le rejet de [illegible] a déclaré retirer le retrait de [illegible] sans terme des fonctions des bourgmestres.

La Chambre a [illegible] l'amendement de M. Fleussu, d'après lequel le droit de nommer le bourgmestre en dehors du conseil [illegible] par des motifs graves [illegible] l'avis conforme de la députation permanente.

L'amendement a été rejeté par 52 voix contre 36.

Enfin, la Chambre a décidé que le bourgmestre, lorsqu'il est nommé hors du conseil a, dans tous les cas, voix délibérative

dans le collége des bourgmestre, et échevins, et qu'il est de droit président du conseil avec voix consultative.

Il résulte de ces différens votes que c'est le projet du gouvernement qui se trouve adopté avec le retranchement de la mention des motifs graves et de l'avis de la députation permanente.

# VARIÉTÉS.

## *Villes Industrielles de la Grande-Bretagne.*

### LA CAPITALE DU CHARBON.

(*Suite.* — Voir notre n° d'hier.)

Vivant à part de toutes les autres classes de travailleurs, ils ont les uns pour les autres un attachement, d'autant plus vif, et qui rend particulièrement dangereuses leurs coalitions pour obtenir l'augmentation des salaires. Une cérémonie bizarre en est l'ordinaire prélude; et pour cimenter leur union future, on dit que, réunis autour d'une pierre, ils y crachent tous à la fois: c'est une coutume dont l'origine se perd, à ce qu'il paraît, dans la nuit des temps.

Leurs plaisirs sont le jeu de boule, la course à pied, la paume, les palets, les cartes, et quelquefois, dans les pays où le braconnage est toléré, la chasse au fusil et au filet. Avant que la loi ne les eût prohibés, les combats de coqs étaient au nombre de leurs jeux favoris. Maintenant ils sont fanatiques joueurs de boule, et plus d'un sur la lande unie où ils se disputent l'honneur de la jeter le plus loin dans un nombre de coups donnés, joue et perd sa *quinzaine,* au grand embarras de la famille que son travail fait vivre.

Dans la portion méridionale du comté existent des fêtes publiques annuelles, des *Hoppings,* comme ils disent, où nos charbonniers se rendent en grand nombre. Là s'est conservé un jeu du moyen âge qui consiste en un tournoi de grimaces; l'homme qui peut donner à sa figure disloquée l'expression la plus hideuse remporte un prix consistant d'ordinaire en un paquet de tabac suspendu à l'enseigne d'une auberge, ou fixé au bout d'un bâton qui sort de quelque croisée; les compétiteurs se rangent au-dessous, l'œil fixé sur cette précieuse récompense, et c'est alors que la voix publique la décerne au plus effrayant (1). Ils ont aussi des courses à pied, dont le prix est un chapeau de feutre grossier valant environ trois ou quatre shellings.

Les fiançailles et les noces sont l'occasion naturelle de repas et de libations énormes; non-seulement les parens, mais toutes les connaissances de nouveaux mariés viennent s'asseoir à leur table. Si le mariage a lieu un autre jour que le dimanche, le cortége nuptial se rend au temple, précédé de cornemuses et de violons qui aident ensuite les invités à passer toute la journée joyeusement. Les couches de la femme sont aussi le prétexte de réunions hospitalières; mais alors on déploie moins de prodigalités gastronomiques, et l'on se conforme strictement au programme indiqué dans une vieille chanson intitulée: *l'Invitation du charbonnier :*

Nous avons au logis un tonneau d'ale brune,
Un fromage odorant, du gingembre très-bon;
Venez donc partager cette bonne fortune,
Amis, et célébrer les couches de Suzon.

Dans les dernières années les Méthodistes et les Sociétés de tempérance ont produit de grandes réformes dans les habitudes d'ivrognerie que le repos du dimanche favorisait chez nos ouvriers; par suite, les rixes sont devenues beaucoup moins fréquentes.

Il est temps maintenant de pénétrer enfin dans la grande capitale du Charbon.

Si nous y arrivons de Gateshead, nous nous trouverons dans un réseau de rues étroites et percées sur une pente raide. Une population nombreuse s'y accumule. Supposez qu'il pleuve: les gouttières dégorgent à droite et à gauche des torrens d'eau boueuse, au milieu de laquelle pataugent des troupes d'enfans déguenillés qui, n'ayant ni souliers ni bas pour gêner leurs plaisirs, s'amusent à faire digue au courant, soit avec de la paille et de la boue, soit par un procédé plus simple, en entrelaçant leurs jambes nues; puis, quand l'eau grossissant a renversé l'obstacle et la rue inclinée, ce sont des rires et des joies à faire envie aux dieux. Près du pont jeté sur la Tyne, nous n'avons qu'à nous détourner un peu sur la gauche pour voir un des plus pittoresques échantillons qu'on puisse trouver: des rues étroites, encombrées, populeuses, grouillantes, enfumées, inégales et tortueuses. Ce quartier a nom *Pipewell-Gate,* et dans le temps du choléra il devint le repaire favori de cet horrible fléau; maintenant il est plus vivant que jamais, et présente à l'amateur de difficultés la plus belle collection de marmots de tout âge, de truies errantes, de brouettes, de ferrailles, de friperie, de vieille faïence et de mille autres obstacles sans nom qui se soient jamais donnés rendez vous sur même ruban de pavés fangeux. Le vocabulaire d'un juif serait insuffisant à désigner tant de bizarres débris. Quittons cette obscure région, et traversant le pont, arrêtons-nous-y un instant pour admirer le beaucoup-d'œil qu'offre la rivière chargée de navires. Mais si le jour est sec et le vent un peu fort, cette halte n'aura guère de charme; car le pont est, entre les deux villes, un emplacement commun où viennent s'ébattre les zéphyrs et la poussière de chacune d'elles. Ni le maire de Newcastle ni les autorités de Gateshead ne paraissent y exercer leur juridiction, et la brise chargée de pailles légères y trouble en paix le repos, la vue et la toilette des passans.

Entrés dans la ville, nous n'y trouverons pas au premier abord des aspects beaucoup plus flatteurs. Le *Sand-Hill* où nous entrons est une région humide et sale. On en sort par une vieille rue montueuse, appelée le *Side,* d'où partent à droite et à gauche d'autres rues également raides, également vieilles; puis tout à coup et sans transition, en débouchant dans *Dean-Street,* vous vous trouvez en face d'une rue toute moderne, riche, magnifique, admirablement construite. Des théâtres, des hôtels, des établissemens publics de toute sorte y étalent leurs colonnades, taillées dans le plus pur style de l'architecture grecque. Les maisons privées et les magasins sont en harmonie parfaite avec ces majestueux édifices. Au bout de cette voie large et longue se dresse une haute colonne d'ordre toscan, surmontée par la statue d'un législateur dont la rue porte le nom. Vous êtes dans *Grey-Street,* et en face du monument que la reconnaissance publique a élevé au ministre réformiste.

Par une curiosité bien naturelle, si vous venez à demander quel est l'architecte d'après les dessins duquel cette rue et ces monumens ont été construits, on vous nommera M. Grainger, un enfant de Newcastle, qui s'enorgueillit de lui avoir donné le jour. De tous côtés, à votre droite et à votre gauche, s'étendent des rues et des places qui répondent à celle-ci. La rénovation de Newcastle a ceci de particulier qu'elle n'a pas élevé à côté d'une cité vieille une ville toute moderne, mais qu'au contraire, négligeant de rien changer à son enveloppe extérieure et laissant ses faubourgs à leur irrégularité, à leur malpropreté première, elle a détruit au centre tous les vestiges du moyen âge, remplacés subitement par des quartiers dignes des plus riches capitales. Descendez dans ce qu'on appelait autrefois le Trou à Charbon du Nord, et vous vous trouvez dans une ville de palais où tout est neuf, brillant, et porte l'empreinte de l'élégance moderne. Qui donc a opéré cette métamorphose? On nous répond: — C'est M. Grainger.

Installé dans mon auberge, j'en sortis pour aller chercher les lettres qu'on avait dû m'adresser poste restante. Un ouvrier à qui je demandais mon chemin me dit qu'à gauche, au bout de la rue, je trouverais le bureau, sous la Tête de l'Arche (*the Ark Head*). La Tête de l'Arche? que voulait-il dire? Et j'allai mon chemin, m'attendant à voir quelque vieux bâtiment dont la façade porterait comme signe emblématique la proue du vaisseau de Noé; mais quand j'eus tourné le coin de la rue, je découvris que l'*Ark Head* était en réalité une galerie ou *arcade,* aussi noblement construite que l'est à Londres celle de Lowther; et qui l'avait élevée? M. Grainger. Tout à côté, une prison massive étalait ses murs épais, ses portes cintrées, ses fenêtres garnies de barreaux. Quel en était l'architecte? c'était encore M. Grainger. J'avançai jusqu'aux faubourgs, et je trouvai en pleine activité les travaux nécessaires pour combler une vallée profonde où devait passer une route. On avait assuré par de fortes voûtes le cours d'un ruisseau qui coulait au fond de cette espèce d'abîme, et des chariots par douzaines y versaient la terre et les cailloux destinés à le combler. Ces plans, ces ouvrages, qui les avait conçus? qui les dirigeait? Toujours M. Grainger. Je m'en revins quelque peu surpris, et trouvant assez extraordinaire l'existence à New-Castle d'une espèce de sorcier chargé d'aligner les rues, d'élever les monumens publics, de tracer les chemins, de niveler les collines, de faire disparaître les vallées, et ce monsieur Grainger lui-même, un des magiciens les plus remarquables dont j'eusse encore entendu parler. Tout en faisant ces réflexions, j'arrivai devant un joli bâtiment consacré à une école de mécanique. Comme je louais la manière dont elle était distribuée: « Oh! me dirent quelques assistans, M. Grainger doit la reprendre et nous en faire construire une beaucoup plus grande et beaucoup plus belle. » Dans un autre quartier, admirant un grand hôtel, je demandais si c'était encore une des œuvres de M. Grainger: « Sans aucun doute, me répondit-on: mais celui-ci n'est rien au prix de celui que M. Grainger va nous bâtir. Voyez plutôt ceux de *Grey-Street.* » Après avoir flâné dans quelques jolies rues, j'arrivai près d'un spacieux marché couvert, où les vieilles vendeuses de légumes lavaient leurs choux dans des vases grecs du plus grand diamètre. Tout cela était l'œuvre de M. Grainger. On me conduisit à un bâtiment appelé *Central-Exchange;* c'était un édifice demi-circulaire, très-vaste et très-élevé, au centre duquel un autre petit bâtiment de même forme, dont la toiture est supportée par des piliers d'ordre ionique, forme un salon de lecture où les marchands de Newcastle viennent lire leurs journaux. J'y reconnus parmi eux notre célèbre chanteur Braham. L'ensemble du bâtiment est d'un fort bel effet, et je n'ai pas besoin d'ajouter qu'on le doit encore à M. Grainger.

(*La suite à un prochain numéro.*)

(1) Le goût prononcé de certains romanciers pour la laideur physique les déterminera peut-être à faire le voyage de Newcastle, où ils retrouveront, comme on le voit, mis en action, les premiers chapitres de *Notre-Dame de Paris.*


# ANNONCES.

Il vient de paraître chez J. C. et W. ALTORFFER, Imprimeurs-Editeurs à Middelbourg:

**Tableaux de l'Histoire de France,**

depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par D. M. de Superville. . . . . . f2. 40.

4606. *Nota.* Cet ouvrage se vend chez tous les libraires du royaume.

**Magasin de Gants de Paris,**

AUX PRIX FIXES,

*Venestraat,* n° 172, à La Haye,

J. CRAFFE a l'honneur de faire part qu'il vient de recevoir un nouvel assortiment de Gants et Bretelles, ainsi que des Foulards des Indes en très-bonnes qualités et très-bonnes couleurs. Toutes ses Marchandises se vendent à des prix très-modérés. Il fait part aussi que, malgré qu'il fasse toutes les Foires du pays avec un Magasin bien assorti, sa boutique de la rue dite *Venestraat* reste continuellement ouverte.

Il espère, par la modicité de ses prix, mériter la confiance des personnes qui voudront bien l'en honorer. 4605.


## Cours des Fonds Publics.

### BOURSE DE VIENNE DU 28 MAI.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Métalliques, 5 % | 108 1/2 | Lots de 1834 | — |
| Dito, 4 % | 99 15/16 | Actions de la Banque | — |
| Dito 3 % | — | | |

### BOURSE D'AMSTERDAM DU 4 JUIN.

| | Int. | Cours du 3 juin. | Cours du 4 juin. Fluctuations (de) | (à) | [illegible] |
|---|---|---|---|---|---|
| **PAYS-BAS.** | | | | | |
| Dette active | 5 | — | de 101 1/8 | à 101 1/2 | 101[illegible] |
| d° d° | 2½ | 52 5/16 | » 52 3/8 | » — | [illegible] |
| d° différée | | — | » — | » — | [illegible] |
| Billets de chance | 3 | — | » — | » — | [illegible] |
| Syndicat | 4½ | — | » 93 1/2 | » — | [illegible] |
| d° | 3½ | — | » 77 1/8 | » — | [illegible] |
| Société de Commerce | 4½ | 151 7/8 | 152 1/4 | » 152 1/8 | 152[illegible] |
| d° nouvelle | 4½ | — | — | » — | [illegible] |
| Emprunt de 1836 | 4 | — | » — | » — | [illegible] |
| d° des Indes | 5 | 99 3/16 | » 99 3/16 | » 99 1/16 | 99[illegible] |
| **RUSSIE.** | | | | | |
| Ob. Hope & C. 1798 & 1816 | 5 | — | » 105 7/8 | » — | [illegible] |
| d° d° 1828 & 1829 | 5 | — | » 105 3/4 | » — | [illegible] |
| Insc. au G. L. | 6 | | » — | » — | [illegible] |
| Certific. au d° | 6 | — | » — | » — | [illegible] |
| d° à Hambourg | 5 | — | » — | » — | [illegible] |
| d° à Londres 1822 | 5 | — | » — | » — | [illegible] |
| d° inscript. 1831/33 | 5 | — | » — | » — | [illegible] |
| Emprunt de 1840 | 4 | — | » 89 1/8 | » 89 1/2 | [illegible] |
| **PRUSSE.** | | | | | |
| Oblig. à Londres 1830 | 4 | | » — | » — | [illegible] |
| Act. Lot. de 50 Rix | f | — | » — | » — | [illegible] |
| **ESPAGNE.** | | | | | |
| Perp. ém. Amsterdam | 5 | — | » — | » — | — |
| d° à Londres | 3 | — | » — | » — | — |
| Passive | 5 | — | » — | » — | — |
| Dette différée à Paris | | — | » — | » — | — |
| Deffered | | — | » — | » — | — |
| Ardouin | 5 | 20 7/16 | » 20 5/16 | » 20 3/8 | 20[illegible] |
| **AUTRICHE.** | | | | | |
| Oblig. Goll. & Comp. | 4 | — | » — | » — | [illegible] |
| d° métalliques | 5 | — | » — | » — | [illegible] |
| d° d° | 2½ | — | » 55 7/8 | » — | [illegible] |
| **NAPLES.** | | | | | |
| Certif. à Amsterdam | 5 | — | » — | » — | [illegible] |
| d° à Naples | 5 | — | » — | » — | [illegible] |
| d° à Londres | 5 | — | » — | » — | [illegible] |
| **DANEMARCK.** | | | | | |
| Obl. à Londres | 3 | | » — | » — | [illegible] |
| **ANGLETERRE.** | | | | | |
| Cons. Ann. | 3 | — | » — | » — | [illegible] |
| FRANCE. Inscr. au G. L. | 3 | — | » — | » — | [illegible] |
| POLOGNE. Act. 1835 | f | — | » — | » — | [illegible] |
| BRÉSIL. Cons. Ann. | 5 | — | » — | » — | [illegible] |
| MEXIQUE. d° d° | 5 | — | » 68 1/2 | » — | [illegible] |
| COLOMBIE. emp. 1824 | 6 | — | » — | » — | [illegible] |
| PÉROU. d° d° | 6 | — | » — | » — | [illegible] |
| **PORTUGAL.** | | | | | |
| Oblig. à Londres | 3 | — | » — | » — | [illegible] |

### BOURSE DE PARIS DU 3 JUIN.

| | Int. | Cours du 2 juin. | Cours du 3 juin. Fluctuations (de) | (à) | [illegible] |
|---|---|---|---|---|---|
| **FRANCE.** | | | | | |
| Cinq pour cent | | 119 90 | de 120 00 | à 120 10 | 120[illegible] |
| Trois pour cent | | 81 85 | » 82 00 | » 82 15 | 82[illegible] |
| **ESPAGNE.** | | | | | |
| Emprunt Ardouin | | — | » 24 | » — | 24 |
| Anc. différée sans int. | | — | » — | » — | [illegible] |
| Nouv. diff. d. | | — | » — | » — | [illegible] |
| Passive | | — | » 4 5/8 | » — | [illegible] |
| **NAPLES.** | | | | | |
| Certificats Falconet | | — | » 107 90 | » — | — |
| **PAYS-BAS.** | | | | | |
| 2 1/2 pour cent | | — | » — | » — | [illegible] |
| **BELGIQUE.** | | | | | |
| Dette active | 5 | 104 | » 104 | » — | [illegible] |
| Dito | 3 | — | » — | » — | [illegible] |
| Banque belge | | 792 50 | » 793 75 | » — | [illegible] |
| **ÉTATS-UNIS.** | | | | | |
| Obl. de la Banque | | — | » — | » — | — |
| Ech. oct. 1841 et oct. 1842. (Jouiss. du 15 oct. 1840.) | | — | » — | » — | [illegible] |
| Ville de New-York, j. janvier 1841 | 5 | — | » — | » — | [illegible] |
| État de New-York, j. octobre 1840 | 5 | — | » — | » — | [illegible] |
| État d'Ohio, j. avr. 1841 | 6 | — | » — | » — | [illegible] |

*Du 4 juin.*

| | | |
|---|---|---|
| *France.* — | Inscr. au G. L. 5 %, | 119,90. 120,00. 119,95. |
| | Id. id. 3 %, | 82,05. 82,00. |
| *Espagne.* — | Emprunt Ardouin, 5 %, | 24. 23 7/8. |
| | Dette diff. 1830, | — |
| | Dette diff. 1835, | — |
| | Dette passive, | 4 5/8. 4 5/8. |
| *Naples.* — | Certificats Falconet, 5 %, | 107,50. |
| *Pays-Bas.* — | Dette active, 2 1/2 %, | — |
| *Belgique.* — | Dette active, 5 %, | 104. |
| | Dito, 3 %, | |
| | Banque belge, | — |

### BOURSE D'ANVERS DU 4 JUIN.

| | Int. | |
|---|---|---|
| Métalliques | 5 | 111 1/4 |
| Naples | 5 | — |
| Ardouin | 5 | 20 1/8 |
| Dette différée, anc. | | — |
| Dito nouv. | | — |
| Passive | 5 | 5 |
| Lots de Hesse | | 25 1/8 |

Cours après la Bourse (2 1/2 heures).

Ardouin 20 3/8 P.

Idem, Primes —

### BOURSE DE LONDRES DU 3 JUIN.

| | |
|---|---|
| Cons. 3 % | 91 5/8, 3/4 ex div. |
| Holl. dette act. 2 1/2 % | — |
| Dito dito 5 % | 101 |
| Dito Emprunt 1837, 5 % | — |
| Espagne | 22 5/8 |
| Portug. (nouv.) | 36 3/4 |
| Russes | — |


Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du royaume. On s'abonne au bureau *Petit Marché-aux-Herbes,* section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. AUGUSTE DE VIDAL, directeur de la correspondance, à Paris, 10, rue des *Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.